



Annexe 5 Dossier Unique d'inscription Accueils de Loisirs Vacances Fin d'Année 2024



Pour inscrire votre enfant dans un accueil de loisirs à Chartres durant ces vacances, vous devez retourner **cette fiche d'inscription accompagnée obligatoirement du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28, chèques vacances ou CESU et carte bancaire) au siège des PEP 28, 3 rue Charles Brune 28110 Lucé ou la déposer au Pôle Administratif, Place des Halles 28000 Chartres les mercredis (9h00 à 11h30 et 12h30 à 17h00). Toute inscription sans règlement ne pourra être prise en compte.

Si votre enfant a fréquenté un accueil de loisirs ou la restauration scolaire depuis septembre 2024, le dossier unique d'inscription étant renseigné, il n'est donc pas utile de le compléter de nouveau.

Si votre enfant n'a pas fréquenté un accueil de loisirs ou la restauration scolaire depuis septembre 2024, il est obligatoire de remplir le dossier unique d'inscription de la « ville de Chartres » complété des documents demandés.

Titulaire de l'autorité parentale ①	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou conjoint	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
Enfant	Nom	Prénom
	Date de naissance : / /	

Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Semaine 1	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS			ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES			Garderie 18h 18h30
	☐ KERGOMARD ☐ LES CYTISES			☐ JACQUES PREVERT ☐ RECHEVRES			
	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	
Lundi 23 décembre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ Forfait semaine obligatoire
Mardi 24 décembre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Mercredi 25 décembre	Structures fermées car jour férié						
Jeudi 26 décembre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Vendredi 27 décembre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Information repas		Choix offert aux enfants tous les jours : menu standard ou menu végétarien				☐ PAI alimentaire (précisez :)	

Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Semaine 2	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS			ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES			Garderie 18h 18h30
	☐ KERGOMARD ☐ LES CYTISES			☐ JACQUES PREVERT ☐ RECHEVRES			
	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	JOURNEE	MATIN (sans repas)	APRES MIDI (sans repas)	
Lundi 30 décembre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ Forfait semaine obligatoire
Mardi 31 décembre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Mercredi 1 ^{er} janvier	Structures fermées car jour férié						
Jeudi 2 janvier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Vendredi 3 janvier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Information repas		Choix offert aux enfants tous les jours : menu standard ou menu végétarien				☐ PAI alimentaire (précisez :)	

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des P.E.P 28) et l'engagement à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon/mes enfants(s), et selon le mode d'inscription que j'ai choisi.

A _____, le ____/____/____ **Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale**

Accueil de loisirs pour les maternels	Accueil de loisirs pour les élémentaires
LES CYTISES : 31 rue de Huysmans	RECHEVRES : 31 rue de Huysmans
PAULINE KERGOMARD : 2 rue Florent d'Illiers Seul ce lieu propose des accueils en demi-journée pour les maternels	JACQUES PREVERT : 2 rue Florent d'Illiers

TARIF VACANCES		Tarif minimum	Tarif maximum	Garderie 18h-18h30
Enfants chartrains	Journée avec repas	4.83 €	20.66 €	
	Demi-journée sans repas	1.56 €	6.05 €	
Enfants non chartrains	Journée avec repas	Tarif unique : 26.15 €		
	Demi-journée sans repas	Tarif unique : 7.71 €		
				Forfait 3.43 € /semaine



Si le montant calculé se situe en dessous du tarif minimum, il vous faut donc appliquer le tarif minimum du tableau « Tarifs Vacances »
 Si le montant calculé se situe au-dessus du tarif maximum, il vous faut donc appliquer le tarif maximum du tableau « Tarifs Vacances »

CALCUL DE MON TARIF = Quotient Familial X Taux d'effort X Nombre de jours						
Inscription	Quotient Familial*	Taux d'effort	Nombre de jours	Déduction des 10% (Famille de 3 enfants)	Garderie 18h 18h30	Total
En journée		X 1.53 %		€	€	€ Pour la période
En demi-journée (sans repas)		X 0.41 %		€	€	€ Pour la période
					MONTANT TOTAL	€

*** Calcul du Quotient Familial :**
 Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)
 + Autres revenus imposables + Pensions reçues
 – Pensions versées – Frais de garde (pour enfant(s) de moins de 7 ans)
 + **Prestations familiales des 12 derniers mois**
 Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer.

Je soussigné(e), _____ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s) ci-dessus désigné(s) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document
- Atteste avoir pris connaissance du ou des règlement (s) intérieur (s)
- M'engage à signaler tout changement de situation
- M'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des données de la présente fiche d'inscription et du dossier unique 2024/2025
- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)
- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants
- Ai connaissance que les données d'identité de la famille seront utilisées par la Ville de Chartres et les P.E.P 28 du fait du partage de l'outil informatique.

À _____, le ____/____/____

Signature du (des) titulaire (s) de l'autorité parentale